

**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 MARS 2010.**

Présents : Mr RAOULT, Mme GIZARD, Mr BODIN, Mme PLOUVIER, Mr THIRY, Mme PORTAL, Mr SALLE, Mme LÉTANG et Mr FICHERA - Maires Adjointes - Mr LARROQUE, Mmes BENOIST-PELLERIN, CREACH, Mrs OURNAC, BENOURI, Mme RAKOVSKY, Mr PERNA, Mme LE VAILLANT, Mr AMSELLEM, Mme SZLACHTER (jusqu'à 21 h 20), Mr TOMASINA, Mmes GABEL, DEJIEUX, Mrs GENESTIER, HAMMEL, Mme HOTTOT et Mr LAPIDUS - Conseillers Municipaux.

Absents : Mr DESPERT (pouvoir à Mme GIZARD), Mme LEVY (pouvoir à Mr SALLE), Mme GERLACH (pouvoir à Mme LE VAILLANT), Mme SZLACHTER (pouvoir à Mr BODIN à partir de 21 h 20), Mme BAGNOU (pouvoir à Mme PLOUVIER), Mr FAUVETTE, Mme LOPEZ, Mr CACACE (pouvoir à Mme GABEL).

Conformément à l'Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur TOMASINA** est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire prend la parole pour préciser, qu'à la demande d'un Élu, une minute de silence a été observée au dernier Conseil Municipal (21 Décembre 2009) en mémoire d'Ernest CARTIGNY. C'est la raison pour laquelle il rappelle que Jean-Paul SAINT GILLES est décédé le 11 décembre 2009. Elu en Mars 1983 et réélu en Mars 1989, il occupa les fonctions de Conseiller Municipal en charge du Budget et des Affaires Financières. Jean-Paul SAINT GILLES a accompli avec beaucoup d'énergie et de compétences ces 2 mandats. Titulaire de la Croix de Combattant, il était chevalier de l'Ordre National du Mérite.

Monsieur Le Maire fait part du décès de Bernard SULPIS, survenu jeudi 25 mars dernier. Bernard SULPIS, a été élu de la Ville du Raincy pendant de nombreuses années : Conseiller Municipal de 1971 à 1977, ensuite Maire-Adjoint jusqu'en Mars 2008 en charge successivement des Sports, de la Communication, de la Culture et, enfin, la Sécurité et l'Administration Générale. Président du Comité Raincéen du « Souvenir Français », Bernard SULPIS a toujours fait preuve d'un grand engagement au service de la Ville et des Raincéens. Ses obsèques seront célébrées Mercredi 31 Mars 2010 à 14 h 15 en l'Eglise Notre Dame du Raincy.

Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée d'observer une minute de silence en mémoire de ses collègues et amis Jean-Paul SAINT GILLES et Bernard SULPIS.

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DU
MAIRE ET EXÉCUTOIRES A CE JOUR (ARTICLE L 2122-22 DU C. G. C. T.)**

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu des décisions prises dans le cadre de sa délégation selon l'Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATES	SERVICES	N°	NATURE	OBJETS	COUTS (TTC)
2009					
23/12/2009	Ressources Humaines	09.087	Convention	avec la société ADIAJ pour la formation du Directeur du Conservatoire de Musique aux conditions particulières d'enseignement artistique des les Collectivités Territoriales	970.00 €
23/12/2009	Finances	09.090	Création d'une régie	provisoire de recettes pour la tenue d'un stand de restauration rapide pendant l'exposition féline du 9 au 10 Janvier 2010	Fonds de caisse 100.00 €

DATES	SERVICES	N°	NATURE	OBJETS	COUTS (TTC)
2009					
28/12/2009	Urbanisme	09.091	Exercice du droit de Prémption	sur un immeuble sis 40, allée de l'Eglise comprenant 12 appartements et un fonds de commerce en rez-de-chaussée	891 000.00 €
28/12/2009	Social	09.092	Convention	avec LOGIREP pour la réservation de 2 logements aidés dans l'immeuble du 2 allée Villa des Jardins	/
2010					
20/01/2010	Ressources Humaines	10.002	Convention	avec l'organisme LES OIES SAUVAGES pour la formation des Agents de la Police Municipale aux gestes techniques et d'interventions et au maniement des bâtons de défense en 2010	6 000.00 €
21/01/2010	Social	10.003	Contrat	avec la société PARTENAIRE PLUS pour l'organisation des repas dansants des aînés, les 28 et 29 Janvier	18 928.72 €
25/01/2010	Sports	10.004	Contrat	avec la société EUROCHLORE pour la mise à disposition de 3 bouteilles de chlore pour la Piscine	688.90 €
18/02/2010	Ressources Humaines	10.007	Convention	avec le CNFPT pour la formation relative à la connaissance des plaques d'immatriculation, pour un Agent de la Police Municipale	125.00 €
18/02/2010	Ressources Humaines	10.008	Convention	avec le CNFPT pour la formation relative à la connaissance des délits routiers, pour un Agent de la Police Municipale	125.00 €
18/03/2010	Jeunesse	10.009	Convention	avec l'IFAC 93, pour l'organisation d'une session de formation générale BAFa, en contrepartie de la mise à disposition des locaux de l'école élémentaire des Fougères.	/
18/03/2010	Ressources Humaines	10.010	Convention	avec le CNFPT pour la formation au maniement des armes de 3 Policiers Municipaux	540.00 €
22/03/2010	Direction Générale	10.011	Renouvellement du contrat	de maintenance des logiciels Finances, Elections, Paie, Gestion des Ressources Humaines et de la formation, avec la société NEMAUSIC	15 237.04 €

Ces Décisions ont été transmises au Contrôle de Légalité du représentant de l'État dans le Département.

RATIFICATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2009

Madame HOTTOT, avant l'adoption du Procès Verbal de la séance du 21 Décembre 2009, fait part de la satisfaction des membres du Groupe Le Raincy à Venir quant au travail très important accompli par Madame CATTANÉO. Toutefois, celui-ci ne reflète pas tous les propos injurieux qui ont été tenus lors de cette dernière séance, en particulier, à l'encontre d'une personne dans la salle. Elle estime que chacun mérite le respect tout comme Monsieur Le Maire l'avait très justement dit lors d'une émission télévisée à laquelle il participait. Elle souhaite ne plus avoir à s'offusquer de tels propos dans la bouche du premier magistrat de la Ville.

Monsieur Le Maire remercie Madame HOTTOT et s'associe au satisfecit relatif au travail du secrétariat. Il confirme qu'auparavant, durant les 2 précédents mandats, il y avait parfois des difficultés à retranscrire le plus fidèlement possible les propos des uns et des autres. Désormais, les procès verbaux tiennent le plus grand compte des débats.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ PAR 24 VOIX POUR, 4 CONTRE (Groupe RÉUSSIR LE RAINCY) ET 3 ABSTENTIONS (Groupe LE RAINCY À VENIR), RATIFIE LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2009.

Ensuite, Monsieur Le Maire informe que, conformément au Règlement Intérieur du Conseil Municipal adopté par Délibération N°2008.05.01 en date du 26 Mai 2008, il répondra aux questions du Groupe « Le Raincy à Venir » en fin de séance.

Monsieur **SALLE** présente ce point ; 2 pages extraites du Budget Supplémentaire 2009 (N° 6 et 7) aident à la compréhension de la Décision Modificative N°1.

Il précise qu'il n'y a rien à changer à la Délibération, mais que quelques erreurs matérielles ont été commises dans la note de synthèse. Il a omis lors de la Commission des Finances de présenter les 2 pages de présentation générale du Budget Supplémentaire, voté en Décembre 2009, pour plus de clarté. Il remercie le travail constructif de l'opposition à ce sujet et, notamment, Monsieur **HAMMEL** de lui en avoir fait part. Il explique que le Trésorier avait demandé de modifier la façon de passer les ICNE (Intérêts Courus Non Echus) ; la plupart du temps la Ville rembourse les emprunts 2 fois par an (en Mars et en Septembre). La mensualité de Mars couvre 3 mois sur l'exercice en cours et 3 mois de l'exercice antérieur, quant à celle de Septembre, en revanche, elle ne tient pas compte du dernier trimestre de l'année. Donc, les ICNE, cela revenait à réinjecter ce qui était dû pour l'exercice : les 3 mois à venir et à retirer les 3 mois concernant l'année précédente. Chaque année, depuis quelques temps, la méthode de comptabilisation change. La Ville les passait en mouvements Débit/Crédit. Il est maintenant demandé de les agréger complètement et de ne plus les passer en mouvements d'ordre, bien qu'il s'agisse en fait de mouvements d'ordre puisque ce sont des paiements que la Ville n'effectue pas, c'est une forme de provision. Il convient de les agréger dans le compte « Intérêts d'emprunt » qui est un compte d'écritures réelles. Il détaille ensuite les pages 6 et 7 du Budget Supplémentaire qui ont été distribuées à l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour expliquer les montants de cette Décision Modificative N°1.

Lors de l'établissement du Budget Supplémentaire 2009 et selon les instructions de la Trésorerie, nous avons prévus les crédits concernant les ICNE.

Par courrier arrivé en Mairie, le 1^{er} Février 2010, la Sous-Préfecture a émis quelques observations relatives aux opérations d'ordre ne présentant pas d'équilibre en elles. C'est la raison pour laquelle, il est nécessaire de rectifier ces écritures par des modifications de crédits.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, une Délibération du Conseil Municipal est requise pour les virements de crédits d'un chapitre vers un autre.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer des virements de crédits, comme suit :

- 14 797,20 € prélevés au chapitre 16 en Dépenses d'Investissement,
- 14 797,20 € prélevés au chapitre 16 en Recettes d'Investissement,
- 43 096.94 € prélevés au chapitre 042 en Dépenses d'Exploitation,
- 14 797,20 € prélevés au chapitre 042 en Recettes d'Exploitation,
- 28 299,74 € prélevés au chapitre 042 en Dépenses d'Exploitation, au profit du chapitre 66 – Charges Financières – Article 66112,
- 23 000,00 € prélevés au chapitre 022 – Dépenses Imprévues, au profit du chapitre 66 – Charges Financières - Article 66112.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au 1^{er} Janvier 2007,

VU la Délibération N°2009.12.03 en date du 21 Décembre 2009,

VU l'avis de la Commission des Finances, réunie le 27 Mars 2010,

VU la décision du Bureau Municipal en date du 23 Mars 2010,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ PAR 24 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS (Groupes RÉUSSIR LE RAINCY et LE RAINCY A VENIR) et APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

AUTORISE Monsieur Le Maire à effectuer les virements de crédits suivants :

- 14 797,20 € prélevés au chapitre 16 en Dépenses d'Investissement,
- 14 797,20 € prélevés au chapitre 16 en Recettes d'Investissement,
- 43 096.94 € prélevés au chapitre 042 en Dépenses d'Exploitation,
- 14 797,20 € prélevés au chapitre 042 en Recettes d'Exploitation,
- 28 299,74 € prélevés au chapitre 042 en Dépenses d'Exploitation, au profit du chapitre 66 – Charges Financières – Article 66112,
- 23 000,00 € prélevés au chapitre 022 – Dépenses Imprévues, au profit du chapitre 66 – Charges Financières - Article 66112.

1.2 BUDGET DE LA VILLE 2010 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA BRIGADE DES SAPEURS-POMPIERS, 14^{ème} COMPAGNIE DE CLICHY-SOUS-BOIS

Monsieur Le Maire expose les motivations de cette Délibération.

Par courrier arrivé en Mairie le 22 Février 2010, le Lieutenant LEROY de 14^{ème} Compagnie d'Incendie, basée à Clichy-sous-Bois, a sollicité une participation financière de la Ville du Raincy pour l'organisation de la cérémonie officielle de passation de commandement de cette Compagnie.

Le travail remarquable réalisé par les sapeurs-pompiers de Clichy-sous-Bois dans la Ville du Raincy doit être salué et récompensé. C'est dans cette optique qu'il est proposé au Conseil Municipal de voter une subvention exceptionnelle de 1 000,00 € afin de contribuer à la cérémonie décrite ci-dessus.

Monsieur LAPIDUS espère que Monsieur le Maire est invité au buffet campagnard.

Monsieur Le Maire lui répond qu'il essaie toujours d'y aller dans la mesure où les sapeurs-pompiers sont sensibles à sa présence, d'une part, et parce qu'il y est très bien accueilli, d'autre part. Il souligne ensuite que vu ce que les Pompiers ont subi entre le 27 Octobre et le 7 Novembre 2005, il faut soutenir leur moral en leur témoignant de la présence aussi souvent que possible.

VU le Code Général des Collectivité Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'avis de la Commission des Finances réunie le 27 Mars 2010,

VU la décision du Bureau Municipal en date du 23 Mars 2010,

CONSIDÉRANT la demande présentée par courrier en date du 22 Février 2010,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ et APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle à la 14^{ème} Compagnie Incendie de Clichy-sous-Bois, pour un montant de 1 000,00 €.

DIT que les crédits seront immédiatement inscrits au chapitre « 67-Charges exceptionnelles », article « 6748- Autres Subventions Exceptionnelles », pour un montant total de 1 000,00 €.

1.3 BUDGET DE LA VILLE 2010 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une phase préliminaire du Budget, que c'est un exercice annuel qui est maintenant inscrit dans les textes réglementaires depuis 1992. Il précise que c'est un débat où chacun peut dire ce qu'il veut, que ce débat n'est pas sanctionné par un vote. Bien évidemment, le Débat d'Orientations Budgétaires n'aborde pas la totalité du Budget qui sera présenté dans quelques semaines. On y parle d'un certain nombre de choses mais pas de culture, par exemple. Cela ne veut pas dire que la Ville ne fait rien pour la culture. On ne parle pas non plus suffisamment de sports mais, là encore, cela ne veut pas dire que la Ville ne fait rien pour les sports. Il s'agit d'un exercice un peu cadré qui revient chaque année et qui permet d'examiner le défilé des indications présentées l'année précédente, les contraintes que la Ville peut avoir et, enfin, les orientations qui seront défendues par la Municipalité dans le cadre du Budget qui sera présenté le 12 Avril.

Il rappelle enfin, qu'habituellement, tout doit être calé pour le 31 Mars mais que, cette année, comme toutes les autres communes de France, la Ville du Raincy bénéficie d'un délai supplémentaire pour le vote de son Budget jusqu'au 15 Avril. Par contre, il précise que pour les années à venir, même si cela n'a pas été possible ces 2 dernières années, la Municipalité reviendra à la méthode, plutôt bonne, qui consiste à voter le Budget avant la fin de l'année civile ; ce qui permet d'engager les dépenses rapidement dès le mois de Janvier.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur SALLE.

Le Débat d'Orientations Budgétaires, créé par la Loi Administration Territoriale de la République en 1992 doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du Budget et a pour objet, « de permettre aux élus d'être informés et de se prononcer sur les tendances de l'évolution des dépenses et recettes budgétaires, sur l'évolution de la fiscalité locale et du recours à l'emprunt, et d'évoquer également les principaux projets d'investissement à réaliser ».

Il est à noter que le débat concerne tout à la fois le Budget Principal de la Ville et le Budget Annexe d'Assainissement.

Compte tenu du nouveau dispositif de fiscalité directe locale, établi par la loi du 30 décembre 2009, la date limite de vote des budgets communaux a été retardée au 15 avril 2010. En effet les Collectivités Locales doivent disposer d'une visibilité suffisante sur leurs ressources pour établir leur budget et l'Etat des bases de la fiscalité locale n'a été transmis à la Ville que le 5 mars 2010.

La Municipalité s'est toujours efforcée de gérer le fonctionnement de la Ville avec économie, de façon à réaliser de gros investissements périodiques sans augmenter l'endettement avec une augmentation maîtrisée de la fiscalité directe locale.

Ainsi ces dernières années ont pu être réalisés le Centre de Loisirs, la Médiathèque, le nouveau rond-point Thiers, la Crèche Bueno Richard, et en 2009 l'Espace Sports-Associations-Jeunesse (ESAJ) Raymond MEGE.

Parallèlement, la fiscalité directe locale est restée dans la moyenne départementale, l'endettement n'a pas augmenté en euros courants, ce qui veut dire qu'il a diminué en euros constants, alors que la Ville n'a souscrit aucun emprunt toxique, l'essentiel de son endettement étant à taux fixe.

Bien qu'elle ait peu de ressources en provenance des entreprises, qu'elle ne bénéficie pas de la Dotation de Solidarité Urbaine et qu'elle soit soumise aux contraintes de la taxation S.R.U., la Ville va s'efforcer de maintenir cette saine gestion en limitant la hausse des taux d'imposition à 4 % en 2010 de façon à faire face aux contraintes de fonctionnement des nouveaux équipements mis à la disposition des Raincéens.

Le principal investissement qui sera réalisé concernera le nouveau marché de l'avenue de la Résistance qui achèvera le cycle de rénovation des trois marchés communaux.

Afin de permettre une bonne compréhension du sujet ainsi qu'un suivi efficace de la situation de la Ville, le plan de présentation du DOB restera le même que les années précédentes :

1. Analyse du respect des priorités du Budget 2009,
2. Etude des contraintes qui s'imposent au Budget Primitif 2010,
3. Propositions de priorités pour les Orientations Budgétaires 2010.

ANALYSE DU RESPECT DES PRIORITÉS 2009

I- BUDGET DE LA VILLE :

1. Mise en place d'un plan d'économies locales

La gestion de la Ville a été particulièrement serrée en 2009 et le Compte Administratif (qui retrace les dépenses et les recettes réelles de la Ville) et qui est pratiquement terminé, fera ressortir un excédent très important.

Cet effort a été d'autant plus méritoire que la Ville est attentive à contrôler ses dépenses de Fonctionnement depuis longtemps.

En particulier chaque Service a fait un effort important de non remplacement des départs pour limiter les dépenses de personnel.

2. Mise en service de l'Espace Sports-Associations-Jeunesse (ESAJ) R. MEGE

Les vœux du Raincy et le repas des aînés ont été effectués dans le nouvel ESAJ Raymond MEGE qui va progressivement être mis en service à partir du mois d'avril.

Sur les fondations et l'ossature principale de l'ancienne patinoire, cet espace de 2.700 M² regroupe un espace « sports » de 1 500 M², un espace « associations » de 900 M² et un espace « jeunesse » de 300 M².

L'espace « sports » sera affecté aux élèves du secondaire sur les temps scolaires. L'espace « associations » sera disponible pour une vingtaine d'associations et l'espace « jeunesse » accueillera les animations périodiques des jeunes Raincéens et le point d'information jeunesse.

Le financement de l'ouvrage sera entièrement couvert par les subventions, d'une part, et la vente des terrains de la maison des associations de l'allée du Jardin Anglais, d'autre part.

2 recrutements sont actuellement en cours pour assurer le fonctionnement et la sécurité du bâtiment.

3. Amélioration continue de la sécurité de la Ville

3.1) Réseau de vidéosurveillance

A l'occasion des réflexions sur l'implantation d'un commissariat commun, les villes du Raincy et de Villemomble ont décidé d'installer leur centre de vidéo protection dans un cadre d'intercommunalité.

Comme la Ville de Villemomble n'était pas équipée, la Ville du Raincy a décidé de reporter l'installation des 8 caméras prévues en 2009 sur 2010, et de reporter la mise en place d'une liaison avec le commissariat sur le nouveau site.

3.2) L'implantation du nouveau Commissariat Le Raincy/Villemomble suit son cours selon les directives et indications du Ministère de l'Intérieur. Tout au long de l'année 2009, la commune a poursuivi ses efforts pour faciliter ce projet : révision du POS sur le secteur, acquisition des terrains concernés.

4. Poursuite de la politique relative à la diversité de l'habitat

Malgré la crise de l'immobilier, la Ville a continué de privilégier ses 3 axes d'action :

4.1) Développement des opérations immobilières mixtes avec imposition aux pétitionnaires de réaliser 25 % de logements aidés dans tous les programmes immobiliers : plusieurs programmes sont sortis de terre. On peut citer : « le Renaissance » (58 appartements) 108/112 avenue de la Résistance, « les Allées du Raincy » (40 appartements) 127 allée de Montfermeil, « Le Magnifi'sens » (52 appartements) 9/11/13 avenue de la Résistance, et les débuts de travaux pour le « Princesse Palatine » (20 appartements) 98/98 bis avenue de la Résistance.

4.2) Recherche d'acquisitions de bâtis anciens et vétustes pour la réalisation d'opérations mixtes.

4.3) Modification du POS qui a été menée à bien afin de permettre un toilettage pour débloquer certaines opérations. Elle a été votée le 21 Décembre 2009.

5. Rénovation de la voirie

Le programme pluriannuel de rénovation de la voirie a été poursuivi. Après les allées de la Pelouse, du Village, des Pommiers, du Bois de Gagny, du Parc, Gabriel, de Verdun, de Gagny et du Télégraphe, en 2009 l'allée Chatrian a été entièrement reprise, voirie, trottoirs et assainissement et tous les réseaux ont été enfouis.

Le Maire a donné des instructions pour dénombrer les nids de poule occasionnés par les rigueurs de l'hiver.

6. Budget annexe d'assainissement

Depuis 2003, la rénovation complète du réseau d'assainissement de la Ville a été entreprise. L'effort financier d'investissement annuel a été considérablement augmenté. En 2009 ont été rénovés le rond-point Thiers, l'avenue de la Résistance (section Théophile Binet/Gambetta) et l'allée Chatrian qui a été mise en séparatif.

Comme tous les ans le Budget est difficile à élaborer car la Ville du Raincy est une ville très équipée, donc avec beaucoup des dépenses de fonctionnement, et qui ne bénéficie pas de recettes provenant des entreprises, les critères de répartition des dotations de l'Etat (superficie, voirie, HLM) ne nous étant de plus, pas favorables.

Par ailleurs, les répercussions de la Loi SRU font subir un prélèvement annuel important (près de 300.000 €) sur nos ressources.

Les droits de mutation qui, suite à la crise, avaient été divisés par 2, devraient se stabiliser en 2010 à un montant inférieur à celui de 2008 :

Janvier à mars 2008	Janvier à mars 2009	Janvier à mi-mars 2010
171 536.93 €	118 664.17 €	132 686.95 €

Enfin, il est rappelé que le Budget constitue les prévisions de dépenses et de recettes, pour un exercice et que le Compte Administratif retrace les dépenses et recettes effectives. Le Compte Administratif 2009 étant pratiquement arrêté, la Ville sait qu'elle pourra disposer, en 2010, de ressources importantes mais elle ne peut pas les intégrer à son Budget primitif. **Ce dernier est donc d'autant plus difficile à équilibrer qu'il convient de solder le contentieux Géraud.**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

> DEPENSES :

- **Masse salariale :**
Compte tenu de l'effort de réduction d'effectifs de la plupart des Services, la masse salariale s'est contractée en 2009 et il n'est prévu qu'une augmentation très limitée en 2010.
- **Autres dépenses réelles :**
La Ville du Raincy dispose d'un nombre important de services et d'équipements, ce qui est une spécificité par rapport aux Villes dont la strate de population est équivalente et donc, les charges de fonctionnement sont importantes.
Il a néanmoins été demandé aux Services une réduction de 5 % pour les dépenses non incompressibles.

> RECETTES

- **La fiscalité 2010**
Son augmentation doit rester modérée et sera proposée à 4 %, compte tenu des impôts prélevés sur les ménages par le Conseil Général et le Conseil Régional.
- **Autres recettes**
Les recettes liées aux prestations servies par les Services seront en légère hausse : en effet, la qualité des services rendus aux Raincéens entraîne une augmentation de la fréquentation.
- **Recherche de subventions : méthodologie :**
La Ville poursuit sa démarche de recherche de subventions pour atténuer ses dépenses. Les subventions sont recherchées systématiquement pour tout nouveau projet. Les Services ont pris l'habitude de préparer des dossiers dans ce sens et à utiliser les interventions du Député-Maire.

SECTION D'INVESTISSEMENT

> RECETTES

En section d'Investissement, les seules recettes sont : l'excédent des recettes de Fonctionnement sur les dépenses de Fonctionnement, le recours à l'emprunt pour les programmes d'investissements prévus, ainsi que la recherche de subventions pour équilibrer les dépenses.

Il est à noter que lors du Budget Supplémentaire, les excédents constatés permettront de réduire le recours à l'endettement prévu.

DEPENSES

En 2010, les dépenses d'Investissements devraient être inférieures à 2009 : en dehors des investissements courants, il conviendra de prévoir l'installation du nouveau marché Résistance et les premières études concernant la réfection du Centre Culturel qui constitue le prochain gros investissement périodique.

PROPOSITIONS DE PRIORITÉS POUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2010

I - BUDGET DE LA VILLE :

- 1 **Limitation de la hausse des taux à 4 %**
Malgré la nécessité de poursuivre l'effort d'investissement, et bien qu'il convienne d'assurer le fonctionnement de l'ESAJ Raymond MEGE, la Ville va s'efforcer de contenir l'effort demandé aux contribuables locaux.
- 2 **Mise en service de l'ESAJ Raymond MEGE**
- 3 **Améliorations continues de la sécurité de la Ville**
 - 3.1 **Réseau de vidéosurveillance**
Le réseau de vidéosurveillance sera complété par l'installation de 8 caméras supplémentaires en 2010.
Dès lors que le Centre de Supervision Urbain (CSU) de Villemomble sera opérationnel, le réseau du Raincy y sera relié dans le cadre de l'intercommunalité.
 - 3.2 Les effectifs de Police Municipale seront complétés pour les porter à 10 Agents.
 - 3.3 La Ville du Raincy continuera à ne pas ménager ses efforts pour faciliter l'installation du nouveau Commissariat Le Raincy Villemomble.
- 4 **Poursuite de la Politique Locale relative à la Diversité de l'Habitat :**
 - Maintien de la part de 25 % de logements aidés dans les programmes immobiliers importants,
 - Acquisition d'immeubles anciens en vue de leur réhabilitation au profit du logement aidé.
- 5 **Réimplantation du marché au 9/11/13 avenue de la Résistance** qui terminera le cycle de rénovation et de restructuration de tous les marchés raincéens.
- 6 **Début des études et programmation de la rénovation du Centre Culturel Thierry Le Luron.**
- 7 **Programme de réfection des voies et des trottoirs**, notamment les nids de poule dus à la rigueur de l'hiver et les trottoirs dégradés par les racines d'arbres.
- 8 **Mise en place d'un programme pluriannuel de réhabilitation de l'Hôtel de Ville**, sur 4 ans avec mise en place d'accès aux personnes handicapées

II - BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT :

Poursuite de l'application du plan pluriannuel de renouvellement des réseaux communaux d'assainissement, principalement sur les grands axes de la Ville.

Monsieur Le Maire souhaite ajouter quelques précisions. Tout d'abord à propos des droits de mutation, les chiffres présentés par Monsieur SALLE étaient ceux de la date d'envoi du dossier de convocation du Conseil Municipal et ils ont un peu évolué en raison la relance du marché immobilier. Il y a eu une année intéressante en 2009 où la Ville avait perçu jusqu'à 880 000 €, il y a eu ensuite une chute en 2009 et sur les 3 premiers mois de 2010, le montant des droits de mutation dépasse le premier trimestre 2008. C'est un point plutôt positif par rapport aux prévisions budgétaires.

En complément des propos de Monsieur SALLE concernant les logements aidés, il faut voir sur les 23 logements, la part réservataire de la Ville qui n'a pas, comme chacun le sait, la totalité de la gestion de ces logements aidés. A la lecture des chiffres contenus dans le Débat d'Orientations Budgétaires, la Ville est maintenant sur une logique de croissance en matière de logements aidés. En ce qui concerne la préemption de la propriété du 40, allée de l'Eglise (indiquée dans la lecture des Décisions), Monsieur le Maire recherche

un bailleur social ou un promoteur immobilier qui prendra le relais de l'acquisition par la Ville ; il a déjà un certain nombre de pistes. Il rappelle ensuite les règles fixées en matière de logements aidés : 25 % sur tous les projets neufs. Par contre, l'achat du bâti ancien permet de ne pas troubler l'environnement et l'habitat existant et permet aussi à la Ville d'avoir des capacités d'intervention. C'est le cas de l'allée de l'Eglise. Cette préemption était d'autant plus nécessaire qu'il y avait un certain nombre de personnes avec lesquelles la Municipalité a eu des difficultés (promoteurs, agents immobiliers, architectes) qui était en train de rôder, par le biais de prête-noms, autour de ce bien.

Pour ce qui concerne, le Centre Culturel Thierry Le Luron, il s'agit pour la Ville tout simplement d'absorber le financement le fonctionnement de l'ESAJ Raymond MEGE car Monsieur Le Maire a écrit aux Présidents du Département et de la Région qui, malgré toute leur volonté de lui être agréable, ont confirmé que les dépenses de fonctionnement de cet équipement restent à la charge exclusive de la Ville. Donc, pour ce qui est du Centre Culturel Thierry Le Luron, il faut vraiment bien travailler le projet de réhabilitation et peut-être décaler sa programmation, initialement envisagée en 2010 ou 2011 ; ce sera sûrement avec un an, voire un et demi, de retard.

D'autre part, on a ajouté un programme pluriannuel de réhabilitation de l'Hôtel de Ville, en raison des corniches en pierre qui tombent, ceci pose un problème de sécurité. Il n'est aucunement question d'installer de nouveaux bureaux ou un appartement de fonction à l'intérieur de l'Hôtel de Ville. Monsieur Le Maire tient à insister sur ce point pour ne pas le retrouver dans un tract de l'opposition. Il s'agit d'un investissement de 100 000 € par an pendant 4 ans, c'est nécessaire pour des travaux de réhabilitation et de sécurité, de mise aux normes et, en aucun cas, des travaux d'embellissement.

Et puis 4 % d'augmentation des taux, certains pourraient dire c'est beaucoup ; c'est vrai c'est important mais ainsi que la Municipalité l'a rappelé c'est beaucoup moins que le département de la Seine-Saint-Denis et beaucoup moins que la région Ile de France. La Ville a quelques difficultés notamment pour régler un contentieux pour lequel la Municipalité est allée aussi loin que possible pour défendre le bon droit de la Ville, préférant ne pas payer immédiatement et ester en justice. La somme à payer est importante d'autant plus importante que ce groupe a été, pendant des années, plutôt bien traité sur Le Raincy mais Monsieur Le Maire ne souhaite pas rentrer dans les détails bien que si cela s'avérait nécessaire, il le fera.

Pour répondre à Madame HOTTOT, Monsieur Le Maire indique que si la courtoisie est mutuelle, elle le restera ; mais si parfois on est agressé, on répond.

Monsieur LAPIDUS trouve qu'il est bien loin le temps où le Maire se vantait d'être plus rapide et plus efficace que tout le monde et où il proclamait que lui, au moins, était capable d'élaborer et de faire voter un budget avant le 31 Décembre, afin de pouvoir commencer à l'exécuter dès le 1^{er} Janvier. A la date de ce jour : fin Mars 2010, Le Maire lance à peine le Débat d'Orientations Budgétaires ! Lui qui aime tant trouver pire que lui chez ses voisins de gauche, Monsieur LAPIDUS s'autorise à souligner qu'ils pourraient, à juste titre, lui retourner le compliment aujourd'hui ! Le budget 2010 sera voté à la dernière minute autorisée, 3 mois et demi après le début de l'exercice, bien après celui de beaucoup de villes dont le Maire fait des gorges chaudes dès qu'il le peut.

Récemment, il s'était appliqué cette citation « quand je me contemple, je me désole ; quand je compare, je me console ». Monsieur LAPIDUS suggère de la modifier comme suit « quand je me contemple, je me désole ; quand je me compare, je me désole plus encore ».

Pourquoi un tel retard dans le processus budgétaire ? L'honnêteté oblige le Groupe Le Raincy à Venir à reconnaître que le Maire n'est pas le seul coupable. Ses amis au Gouvernement y ont contribué activement. Ils ont tout fait pour créer une situation impossible aux Collectivités Territoriales en supprimant la Taxe Professionnelle sans clarifier par quoi elle serait remplacée, rendant illisible et totalement incertain l'avenir financier des communes et des départements. La Droite au pouvoir agresse les Collectivités Territoriales en cherchant à supprimer leur autonomie fiscale et veut tout recentraliser, probablement pour mieux museler. Injustice du sort, même les amis du Maire en souffrent à la tête de leurs communes. Dans les départements également. Le Maire dit dans le texte d'orientations budgétaires, au chapitre sur la fiscalité 2010, qu'il ne souhaite pas augmenter trop lourdement celle-ci, Monsieur LAPIDUS cite « compte tenu des impôts prélevés sur les ménages par le Conseil Général et le Conseil Régional ». Il faudrait rappeler préalablement aux Raincéens que la part de leurs impôts locaux qui va au Département pèse 2 fois moins lourd que celle qui va à la commune et il faudrait ajouter à la phrase déjà citée « ... impôts prélevés par le Conseil Général et le Conseil Régional à cause de la non compensation financière de l'Etat, des charges qu'il a transférées à ces Collectivités Territoriales ». Mais le Gouvernement n'est pas le seul coupable. Par ses initiatives irréflectées en matière de rupture de contrats, en 2000, le Maire met aujourd'hui la Ville face à un gigantesque engagement financier, pudiquement cité au détour d'une seule phrase sous le doux vocable de « contentieux Géraud » alors qu'il s'agit d'une sévère condamnation confirmée par le Conseil d'Etat, infamante pour la gestion du Maire et catastrophique pour la Ville. Ce coup dur a contraint la Municipalité à chercher, en tous sens, et jusqu'à la dernière minute comment concevoir un budget soumis à une charge exceptionnelle qui dépasse, à elle seule, les 10 % de son montant. Il est vrai que l'exercice n'est pas facile puisque la Loi limite désormais la marge de manœuvre fiscale des communes aux seules taxes sur les ménages. Et ces derniers, le Maire ne veut pas trop les heurter en augmentant la fiscalité locale parce que, chacun le sait, il ne le lui pardonnerait pas. Dure gymnastique !

Alors, il faut lire le Débat d'Orientations Budgétaires avec attention, y compris entre ses maigres lignes, pour comprendre que ce qui va souffrir c'est le personnel communal. Pas de remplacement, annonce la Municipalité. Ce n'est plus remplacement d'un départ sur deux, c'est tendance zéro remplacement. Alors, le Groupe alerte le Maire sur le risque de dégrader irréversiblement, par manque d'effectifs, le service public communal notamment, dans des secteurs sensibles comme celui de l'accueil de la petite enfance, qui est déjà sous forte tension aujourd'hui. De plus, si l'on doit travailler pour un temps avec moins de personnel, alors il conviendrait d'écrire que les modes de management du personnel doivent aussi radicalement changer. Le management par la pression, l'autoritarisme est totalement contre productif dans ces conditions et, en général, cela finit très mal : absentéisme, conflits sociaux...

2^{ème} victime : l'investissement aussi bien dans les équipements que dans la voirie ou l'assainissement. Les équipements, la seule nouveauté sera le marché Résistance. Celui là, le Maire ne pouvait l'éviter sous peine de ne pas terminer le projet immobilier et, par ailleurs, c'est un investissement qui reste malgré tout minime. Par contre, il n'est plus du tout question des EHPAD, ni du projet Valère Lefebvre. Et, pour le Centre Culturel Thierry Le Luron, on commencera à étudier l'opportunité de faire des études préalables ! Bref, en matière d'équipements, pas grand-chose. Seule opération de voirie annoncée : le recensement des nids de poule. Aucun engagement précis sur les secteurs à refaire, notamment au niveau des trottoirs. Au rythme de l'année dernière, où seule l'allée Chatrian a été rénovée, le Groupe Le Raincy à Venir a calculé qu'il faudrait plus de 50 ans, peut-être un siècle, pour réhabiliter l'ensemble des trottoirs du Raincy. Dans quel état, seront alors les trottoirs qui viennent d'être terminés ? Attendent-ils jusque là ? Bref, en matière de voirie, par grand-chose par rapport aux attentes des Raincéens.

La sécurité : bien sûr le Maire n'a pas oublié ce « marronnier » qui fait son fond de commerce mais c'est pour dire que la suite de la vidéosurveillance est reportée aux calendes grecques et subordonnée à une intercommunalité avec Villemomble qui n'est pas prête de se faire puisque les Elus n'ont jamais délibéré sur ce point, pas plus que le Conseil Municipal de Villemomble, renseignements pris. Quant à l'objectif des 10 Policiers municipaux, depuis qu'ils sont attendus, ce n'est plus un scoop. En bref, sur la sécurité, pas grand-chose. Il souhaite savoir si la Ville a réussi à revendre les tasers qui n'ont jamais pu être utilisés.

En matière d'assainissement, les choses ne sont pas plus claires. Le Débat d'Orientations Budgétaires prévoit la poursuite du plan pluriannuel de réhabilitation des réseaux d'assainissement, mais à quelle cadence ? Selon quel calendrier ? Où sont les chantiers prioritaires pour 2010 ? Dans le Débat d'Orientations Budgétaires qui est présenté, tout est dans le plus grand flou et ce qui est à craindre, c'est qu'en matière d'assainissement, ce qui sera fait en 2010 se résumera à pas grand-chose. Le Maire doit prier le ciel de ne pas avoir un nouvel effondrement ou un fontis que la Ville serait bien en peine de financer.

Ainsi, en freinant nettement les recrutements, les investissements, la Ville pourra, peut-être, payer le « boulet Gérard ». Le Groupe Le Raincy à Venir demande d'ailleurs à le voir de plus près en examinant prochainement le projet du budget, mais à quel prix pour les Raincéens : de nouveaux retards qui vont s'accumuler pour la modernisation de l'assainissement et de la voirie, une dégradation progressive du cadre de vie de la commune. Ce Débat d'Orientations Budgétaires confirme les craintes du Groupe Le Raincy à Venir de voir la Ville, sous l'égide du Maire, rater le train du progrès et de la modernité.

Monsieur Le Maire rappelle à Monsieur LAPIDUS qu'il a pour habitude de répondre point par point à ses questions. Il ne le fera pas ce soir à ce tissu d'inepties. Il propose à Monsieur LAPIDUS de faire publier pour la population, par l'imprimerie Barbou ce qui sera payé par une municipalité socialiste et qu'il puisse le diffuser. Il ne veut pas répondre à ce qui est diffamatoire. S'adressant à Madame HOTTOT, il indique qu'il y a une certaine duplicité de la part du Groupe Le Raincy à Venir qui réclame de la courtoisie et qui tient de tels propos. Il est difficile de voter un Budget avant le 31 décembre lorsqu'on connaît seulement le 5 mars les ressources qui seront affectées par l'Etat. Ce que le Groupe ne voit pas, mais peut-être que ce n'est pas lui qui a rédigé l'intervention de Monsieur LAPIDUS mais plutôt le Cabinet du Président du Conseil Général, c'est que Monsieur Le Maire est plu fier que son ami Claude BARTOLONE vienne pour dire qu'il y aura un collègue au Raincy, que ses relations avec lui sont bonnes, que si la Ville a d'autres besoins de financement, il étudiera les dossiers. Les opposants socialistes sont commis d'office ce soir, militants socialistes. Monsieur LAPIDUS juge la gestion municipale, Monsieur Le Maire souhaite savoir s'il applique autant de social dans son entreprise. Il est facile d'expliquer aux autres ce qu'il faut faire quand soi-même on ne le fait pas. On ne peut pas être un patron de choc dans son entreprise et, au Conseil Municipal, donner des leçons simplement lorsque le Budget est voté. Ce n'est pas le cas ce soir, c'est simplement le Débat d'Orientations Budgétaires. Monsieur Le Maire a répondu partiellement aux remarques dans l'esprit de courtoisie évoqué par Madame HOTTOT. Bien évidemment, tous les propos seront notés dans le compte-rendu de la séance de ce soir. Monsieur Le Maire pense que les électeurs du Raincy ont jugé ; d'habitude la gauche fait 1868 voix, cette fois-ci, elle en a fait 1830. En l'occurrence, merci à Jean-Paul HUCHON d'avoir mobilisé les électeurs de gauche mais ce n'est pas franchement avec des textes comme l'intervention de Monsieur LAPIDUS ce soir, que la gauche va récupérer des électeurs supplémentaires.

Monsieur GENESTIER va s'exprimer au nom de son Groupe bien que le débat soit assez difficile, quelque soit l'intervenant. On voit bien qu'on ne peut pas échanger trop longuement. Le Groupe Réussir Le Raincy a déjà fait part de sa position lors de la Commission des Finances du 27 Mars. Il trouve que le Débat

d'orientations budgétaires qui est proposé est un texte qui regarde d'abord dans le rétroviseur puisque la Municipalité essaime, à travers les différents chapitres, des éléments qui ont été réalisés pas toujours à l'année n-1 et quelquefois jusqu'à l'année n-10. Ce qui est un peu étonnant mais pourrait faire partie d'une certaine logique de continuité. Mais cette continuité s'arrête malheureusement et notamment en ce qui concerne la rénovation de la voirie puisque nombreux sont les raincéens qui les interpellent, comme ils doivent interpeler les membres de la Majorité Municipale, sur le manque de traitement des trottoirs. Un des prédécesseurs de Monsieur Le Maire disait « je serai le Maire des trottoirs », Monsieur GENESTIER pense qu'il faut d'abord être le Maire des trottoirs, ce n'est pas le cas aujourd'hui. C'est probablement une volonté municipale, elle n'est affichée dans le Débat d'Orientations Budgétaires et elle n'est surtout pas affichée dans la réalité du Raincy. Sur ce sujet, le Groupe souhaite vraiment que les choses avancent et que de plans quinquennaux ou en plans décennaux, la Municipalité puisse prendre en main très concrètement les éléments qui tiennent à la sécurité du quotidien sur les trottoirs ou sur la voirie municipale.

Tous ces sujets amènent à une question : la Ville donne des orientations budgétaires mais elle ne dit, à aucun moment, quels seront les moyens qu'elle va développer pour faire rentrer de l'argent dans ses caisses. Il y a bien les 4 % de hausse des taux d'imposition, l'année dernière c'était à peu près la même chose. Quels sont les moyens mis en œuvre en matière d'idées pour faire rentrer de l'argent dans les caisses de la Ville ? Monsieur GENESTIER connaît en partie la réponse, elle est la même chaque année. La Ville a un territoire contraint, il n'y a pas de développement économique possible, la Ville ne peut plus aller vraiment beaucoup plus loin ; toute une série d'éléments qui laissent à penser qu'on ne peut plus rien faire en dehors de la hausse des impôts. Il croit vraiment qu'il y a d'autres solutions possibles et suggère la tenue d'une Commission des Finances spécifique sur ce sujet, son Groupe souhaite débattre et proposer des choses aux collègues de la Commission des Finances, dans le courant de l'année. C'est un sujet qu'ils estiment important.

La Municipalité se base essentiellement sur de l'investissement et très peu sur du Fonctionnement. C'est plutôt anecdotique le Fonctionnement alors qu'on sait très bien que le service à la population est essentiel. Ce service que l'on voit peut-être par le bout de la lorgnette de Monsieur SALLE qui a répondu que les services à la population, en termes de recettes, augmentent légèrement donc on dit que la population est satisfaite, c'est très réducteur. Lorsque l'on regarde, sur chacun des secteurs, les services à la population, ils ne cessent de décroître même si, sur certains points, il y a malgré tout une satisfaction de la population. Donc, le Groupe Réussir Le Raincy n'est pas sur de la critique permanente, il est là pour pointer du doigt certaines choses et apporter également certaines solutions.

Ensuite, sur le sujet des contentieux, et sans rappeler qui sont les responsables dans les anciens mandats parce que sur ce point, il est tout prêt relever le débat car il a tous les éléments, Monsieur GENESTIER pense qu'il vaudrait mieux plutôt que de jouer les prolongations, jouer les coups francs. Il ne s'agit d'une partie de foot mais, pour l'intérêt de la Ville, lorsqu'il y a un contentieux, la Municipalité doit en informer le Conseil, comment elle traite les choses plutôt que de dire « on va passer en cassation » ou « ce que vous dites est faux ». Ils se sont suffisamment exprimés, l'année dernière, sur ce sujet. Ils constatent malheureusement qu'ils avaient raison et souhaitent que si la Ville connaît d'autres contentieux, qu'elle en informe le Conseil Municipal et que la gestion municipale soit beaucoup plus transparente et beaucoup plus ouverte. Ce sont réellement des points importants sur lesquels il faut travailler, si la Municipalité souhaite avoir une opposition beaucoup plus constructive dans les Commissions en termes de propositions et pour que l'ambiance soit un peu améliorée car elle n'est pas satisfaisante. S'il plaît à Monsieur Le Maire de répondre à son opposition d'une façon qui n'est pas toujours agréable, libre à lui mais la volonté du Groupe Réussir Le Raincy est de pouvoir échanger franchement et de dire les choses. S'ils ne peuvent le faire sans être à chaque fois rabroués, ce n'est pas leur sens du fonctionnement d'une opposition constructive. Ils souhaitent que les choses soient un peu plus libres et permettent que le débat s'opère.

Il souhaite intervenir brièvement c'est pour cette raison qu'il n'a pas repris chacun des éléments du Débat d'Orientations Budgétaires, comme les Elus du groupe socialiste. Ils le feront certainement communément à l'occasion du vote du Budget. Il rappelle que leur objectif est de vouloir participer à la gestion de la Ville, non pas dans la majorité, parce qu'ils sont une opposition mais que leurs idées puissent au moins être écoutées et qu'elles puissent, pour quelques unes d'entre elles, être reprises par la Majorité Municipale.

Monsieur Le Maire explique qu'il va adopter une autre attitude que pour l'intervention de Monsieur LAPIDUS qui était préparée et avait dû être écrite peut-être ailleurs.

La Ville du Raincy n'est pas la seule commune, au sortir de l'hiver, à avoir des nids de poule. Aujourd'hui à Paris, il a pu constater qu'il y avait aussi des nids de poule. C'est le cas dans la quasi-totalité des communes. La Ville n'est pas restée les bras ballants, dès la semaine dernière en réunion de Municipalité, il a été demandé à Monsieur BODIN, de recenser et d'évaluer l'ensemble de ces nids de poule et d'étudier la mise en œuvre, sous 15 jours, des travaux de comblement en interne et par une entreprise, en même temps.

Pour ce qui est la décroissance des services proposés à la population. Les propos de Monsieur GENESTIER sont faux.

D'autre part la Municipalité a-t-elle envisagé des ressources financières pour la Ville ? Quand on fait le point sur ce que Monsieur Le Maire a pu obtenir, durant le précédent mandat, grâce à la réserve parlementaire et sur ce qui sera versé sur ce mandat, on approche les 5 millions d'€ ; ce n'est quand même pas si mal.

Par ailleurs, les constructions qui sont réalisées n'apportent pas immédiatement de droits de mutation puisque le Parlement a exonéré les droits de mutation pour les nouvelles acquisitions. Monsieur Le Maire a demandé au

TPG une évaluation sur tout ce qui est déjà réalisé et construit. Il a évalué à environ 250 000 € la recette de la Ville pour 2011.

Ensuite, à propos de ce qui a été reproché par l'opposition socialiste, ils savent très bien que l'hôpital Valère Lefebvre a donné lieu à un contentieux avec le Conseil d'Administration du CHI Le Raincy/Montfermeil. Ce qui est reproché à Monsieur Le Maire, est-ce de tenir bon et d'essayer de gagner le plus d'argent possible pour la Ville ou alors de céder ? Comme n'importe quel citoyen ayant affaire à la justice, il essaie d'avoir la capacité d'appel et la capacité de cassation. Monsieur Le Maire rappelle qu'il n'est pas quelqu'un qui cède facilement ni face à son opposition, ni face à des gens qui réclament de l'argent à la Ville du Raincy parce que l'argent qui est réclamé c'est de l'argent public. Donc, en fonction de cela, dans le contentieux Géraud, il a essayé de tenir bon autant qu'il le pouvait ; même chose pour l'hôpital Valère Lefebvre, il a tenu le bras de fer et, au bout du compte, la Ville a pu obtenir qu'en renonçant à ses droits sur l'hôpital, elle obtiendra les locaux de la Maison de Retraite qui sont évalués entre 2 300 000 et 2 700 000 €.

Monsieur Le Maire explique qu'au niveau de la population, il pourra être caricaturé sur son aspect physique, sur sa disponibilité, sur son caractère militant mais jamais sur sa probité.

Pour revenir à la baisse des services à la population, c'est totalement faux. Ne serait-ce que dans le domaine de la Petite Enfance, la Ville a récemment augmenté sa capacité d'accueil de 2 lits à travers le partenariat avec « la Maison Kangourou ». Dans le domaine du sport, il y a un nouveau gymnase qui est plutôt une réussite. C'est cela qui ennuie Monsieur GENESTIER, il faut qu'il brouille le message. Y-a-t'il une ville dans le secteur qui a eu autant d'investissements que Le Raincy ? La réponse est non, dans la mesure où ces travaux sont autofinancés. Le 5 mars, la Ville du Raincy recevait les données de la DGF et le Maire de Clichy-sous-Bois les données de la DSU : 9 388 000 €. Si la Ville du Raincy avait seulement 1 % de cette somme, ce serait bien ! Il ne faut pas parler de décroissance des services aux usagers.

En ce qui concerne les contentieux, Monsieur GENESTIER souhaite en avoir un état. Monsieur Le Maire est tout à fait d'accord, il préfère l'avoir de son côté plutôt qu'il essaie d'avoir des informations de l'autre côté. Si un jour, Monsieur GENESTIER fait savoir qu'il en a marre d'être dans l'opposition au Raincy et, comme au niveau national, il est plutôt un centriste de droite, Monsieur Le Maire préférerait avoir un centriste de droite au Raincy plutôt que quelqu'un qui réagit, parfois, avec beaucoup d'agressivité ; il a été son premier Adjoint, il a peut-être vocation à la redevenir. Monsieur Le Maire souhaite aussi avoir une opposition constructive parce que si, par malheur, un jour Monsieur LAPIDUS devenait Maire du Raincy, que ferait-il de mieux ? Peut-être une intercommunalité avec Clichy-sous-Bois.

Ce soir, c'est le Débat d'Orientations Budgétaires. Monsieur Le Maire a bien appris de Madame HOTTOT qu'il devait rester courtois avant que Monsieur LAPIDUS lui en mette un peu plein la figure (sic). Ce soir, Monsieur GENESTIER est comme celui que Monsieur Le Maire avait connu dans les années 79, c'est-à-dire quelqu'un qui essaie de réfléchir et qui essaie de se conduire comme cadre dirigeant dans son travail et aussi dans cette Ville. Il est plus sain que la droite et le centre soient ensemble face à la gauche. Donc, pour revenir au Débat d'Orientations Budgétaires, la Municipalité a fixé 4 % pour pouvoir régler un certain nombre de points, notamment la pénalité générée par l'application de la Loi SRU qui est une Loi complètement stupide. Lorsque Monsieur LAPIDUS sera Maire du Raincy, la Loi SRU continuera à s'appliquer mais peut-être qu'on ne sera plus à 200 000 ou 300 000 € mais à 1 000 000 € que la Ville ne pourra pas payer parce que Monsieur Le Maire ne sait pas où Monsieur LAPIDUS pourra les construire ses logements sociaux. Le problème de Monsieur LAPIDUS est qu'il est « Maire virtuel » au titre du parti socialiste. Monsieur HAMMEL quant à lui, il est militant associatif réel, il est dans toutes les associations et il y fait un travail remarquable. On en a vu le résultat aux dernières élections régionales. Mais ce n'est pas ainsi qu'on gère une ville. Une ville ce sont des réalités. Le Raincy, ce n'est ni Nanterre ni Clichy. La différence c'est qu'à Nanterre, ils reçoivent 11 000 000 € de DSU, à Clichy, le chiffre a été communiqué tout à l'heure. La Ville du Raincy ne reçoit rien, elle doit se débrouiller toute seule et, en plus, elle est taxée. Heureusement, elle a pu échapper au paiement de la DSU car elle est une ville Sous-Préfecture, ceci avait été obtenu dans les années 98. Monsieur Le Maire n'est pas sûr de pouvoir convaincre Monsieur LAPIDUS mais il est très sensible à l'apparition d'un nouveau discours de Monsieur GENESTIER, ce soir.

Monsieur LAPIDUS estime qu'il y aurait beaucoup de choses à répondre.

Monsieur Le Maire trouve cela normal mais l'élément qui est important et qui n'a pas échappé à Monsieur LAPIDUS, c'est que son Groupe est minoritaire même si le nombre d'Elus a augmenté. Durant le précédent mandat, ils étaient 2 ; aujourd'hui, ils sont 3.

Il ne faut pas demander l'impossible au Maire du Raincy alors que les autres Maires n'ont pas pu, non plus, voter leurs Budgets avant le 5 Mars puisque les données financières n'ont été communiquées à toutes les villes qu'à cette date. Il n'a pas non plus échappé à Monsieur LAPIDUS qu'il y a eu quelques perturbations au niveau économique et au niveau immobilier et que malgré tout cela, il faut continuer. Monsieur Le Maire ne demande pas au Groupe Le Raincy à Venir d'aider la Municipalité mais, au moins, d'être à peu près honnête et à peu près objectif.

Monsieur LAPIDUS précise qu'il a toujours dit que voter le Budget en Décembre n'était pas le reflet exact de la situation budgétaire et financière d'une commune. Donc, d'un côté, Monsieur Le Maire dit vouloir revenir au vote du Budget en Décembre et, d'un autre côté, il dit qu'il n'a pas eu les données de l'Etat avant le 5 Mars. Ce

que Monsieur LAPIDUS attend, c'est de la logique, c'est tout. Il estime qu'on ne peut dire quelque chose et faire son contraire ensuite. Le vote du Budget en Mars lui paraît tout à fait logique compte-tenu du fait que les chiffres ne sont pas connus, tant les chiffres en interne que les dotations de l'Etat. Donc, Monsieur Le Maire ne peut pas dire tout et son contraire, c'est systématiquement son discours habituel.

Monsieur Le Maire a compris qu'il est un sale type.

Monsieur LAPIDUS lui fait remarquer qu'il n'a jamais dit cela et lui demande de ne pas déformer ses propos.

Monsieur Le Maire lui indique qu'il est impossible de faire voter le Budget avant que les dernières données financières ne soient communiquées. Il pense que Monsieur LAPIDUS ne l'a pas écouté quand il a expliqué ces paramètres un peu plus tôt. En 2010, il est très vraisemblable que les données financières relatives aux droits de mutations vont permettre à la Ville de remonter dans les échelons de 800 000 à 1 000 000 €. Quant ces recettes ne sont que de 200 000 €, il y a davantage de difficultés pour boucler le Budget. Il maintient qu'il est préférable que le Budget soit voté à la fin de l'année pour pouvoir commencer les travaux tout de suite en Janvier. La Ville n'en avait pas besoin pour le marché Résistance puisque l'immeuble n'est pas terminé. Ce que Monsieur Le Maire attend de Monsieur LAPIDUS c'est qu'il voit que, sur un certain nombre de points, la Municipalité est sur une logique très contrainte. Quand on évoque la décroissance des services, c'est faux. Pas plus tard que ce matin, Monsieur Le Maire, Madame LETANG et Monsieur BODIN ont rencontré les principaux et les responsables des sports des lycées et du collège pour leur expliquer que l'ESAJ étant un équipement neuf, la Municipalité souhaite qu'il soit contrôlé et bien surveillé. Il y a parfois des difficultés à tout coordonner en ce sens car le fonctionnement de cet équipement va être assumé par la Ville. Donc, c'est le travail de Monsieur LAPIDUS d'être opposant car le jour où il sera d'accord avec la Municipalité, il faudra la rejoindre et ce n'est pas forcément son souhait mais il faut essayer que l'opposition ne soit pas « hara-kiri », c'était DELFEIL DE TON qui disait « je suis bête et méchant ». C'est un peu cela car l'opposition au Raincy ne voit pas toutes les améliorations et les efforts de la Municipalité à moins qu'il y ait, dans la salle, des gens pour qui elle intervient ou encore que le compte-rendu de la séance soit dans le Raincy Nono dès ce soir, 22 h. En l'occurrence, Monsieur Le Maire est aussi sur une logique. Il souhaite revenir à cette logique vertueuse qui a été appliquée au Raincy, pendant 6 ans, et qui consiste à voter le Budget fin Décembre. D'autre part, le Débat d'Orientations Budgétaires, on ne le découvre pas ; il a 18 ans. C'est-à-dire que depuis 18 ans, la Ville a ce débat et on ne peut pas tout mettre à l'intérieur. Par ailleurs, ce n'est pas Monsieur Le Maire qui a proposé au Ministre de l'Intérieur de reporter au 15 Avril le vote du Budget 2010. Les années électorales, quand les scrutins ont lieu en Mars, bien souvent on reporte au 15 Avril. Monsieur Le Maire a écouté le discours de Monsieur LAPIDUS, il était plutôt « bien écrit » mais il ne correspond pas tout à fait aux réalités. Quand à Monsieur GENESTIER, Monsieur Le Maire a apprécié un petit tournant dans son discours qui relève, de manière un peu moins vive qu'à la Commission des Finances, qu'un certain nombre de choses qui ont évolué. Il conclut en précisant que pour toutes les indications qui ont été formulées ce soir, la Municipalité a encore 15 jours pour les traduire dans le Budget Primitif mais elle tiendra les choses. Lorsque Monsieur GENESTIER souligne que le Débat d'Orientations Budgétaires mentionne des équipements datant de 10 ans. C'est pour une raison simple, lorsque le plafond de la patinoire s'est effondré, Monsieur GENESTIER était là, il a su que c'était compliqué. Que fallait-il faire ? Demander aux Ets GERAUD de réparer ; ils ne l'ont pas fait. D'autre part, les équipements qui ont été réalisés par la Municipalité, qui est d'ailleurs restée pratiquement la même, donnent plutôt satisfaction aux Raincéens. Avec une remarque importante, c'est que la Ville du Raincy les construit en autofinancement alors que d'autres communes ont parfois beaucoup plus d'aides que peut en avoir la Ville du Raincy.

V. QUESTIONS DIVERSES

1/ Communication et information sur le personnel communal :

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée de sa décision de décharger de ses fonctions Madame BLONDEL-TEPAZ, actuellement Directeur Général des Services. Elle avait pris ses fonctions le 1^{er} Octobre 2008 avec pour principales missions :

- de mettre en œuvre les directives et volontés de l'autorité territoriale et de l'équipe municipale,
- d'organiser et de coordonner les services municipaux,
- de participer au pilotage des projets communaux,
- de veiller à la sécurité juridique des actes établis par la Ville et au respect des procédures,
- de diriger l'élaboration du Budget et de suivre son exécution.

Monsieur Le Maire avait recruté Madame BLONDEL-TEPAZ sur des recommandations et interventions, notamment des précédents Elus de la Ville de Noisy le Sec qui lui avaient dit qu'elle avait travaillé dans cette Collectivité en qualité de Directrice Adjointe des Services et qu'elle avait tout à fait répondu à la demande de Madame RIVOIRE.

Monsieur Le Maire a rencontré Madame BLONDEL-TEPAZ le 6 Juillet 2009, soit 9 mois après sa prise de fonctions et lui a fait part de la difficulté qu'il y avait à la voir assumer pleinement ses différentes responsabilités. Il l'a de nouveau rencontrée le 7 Septembre 2009 pour lui rappeler les termes du premier entretien et lui a alors demandé d'envisager la possibilité d'une mutation vers une autre Collectivité, compte tenu de l'importance des missions qui lui étaient dévolues et qu'elle avait parfois des difficultés à remplir comme il lui était demandé, dans l'intérêt du service public. Il l'a alors informée qu'il serait amené à envisager une procédure de décharge de fonctions. Dans le cadre de cette procédure, Monsieur Le Maire a reçu Madame BLONDEL-TEPAZ pour un entretien préalable le 15 Janvier 2010, première étape de la décharge de fonctions. La seconde étape a lieu ce soir puisqu'il est tenu d'informer le Conseil Municipal de cette procédure. Enfin, et ainsi que le prévoient les textes en vigueur, cette décharge de fonctions sera effective le 1^{er} jour du 3^{ème} mois suivant la date d'information au Conseil Municipale, c'est-à-dire le 1^{er} Juin 2010. La Ville pourra alors procéder au recrutement d'un nouveau Directeur Général des Services.

Monsieur Le Maire précise que ce n'est pas conflictuel puisqu'il a laissé plusieurs mois à Madame BLONDEL-TEPAZ pour envisager une nouvelle affectation et il pense qu'elle était plutôt dans une logique de Directrice Adjointe, encadrée par un Directeur ou une Directrice. Il y a eu des difficultés sur un certain nombre de points. S'ils le souhaitent, Monsieur Le Maire est tout à fait disposé à expliquer aux Elus de l'opposition les conditions dans lesquelles cette procédure a été menée. Il ne souhaite pas engager une polémique ni tenir des propos diffamatoires mais il faut admettre qu'il y a eu « quelques carences » dans la chaîne de commandement des services et du personnel communal.

2/ Réponses aux questions du Groupe Le Raincy à Venir :

Question n°1 : « le bulletin municipal d'information, promis par Monsieur Le Maire solennellement en Conseil pour le 10 Avril 2008 au plus tard, n'existe toujours pas. Monsieur Le Maire peut-il donner les raisons réelles de cette situation et indiquer s'il a renoncé à le faire paraître lors de cette mandature ? »

Monsieur Le Maire rappelle que lorsqu'il a donné cette information, c'était au lendemain d'un scrutin et après le départ d'une des collaboratrices. Depuis, la Ville a affecté, en interne, une collaboratrice qui était aux Services Techniques après avoir été au service de la Communication. Ensuite, il y a eu le risque de voir, dans une année préélectorale avec l'éventualité que Monsieur Le Maire soit candidat, l'application de la Loi sur le financement des campagnes électorales. Il annonce que le site Internet de la Ville sera rouvert le 20 Avril avec une nouvelle configuration et un nouveau traitement des informations. D'autre part, le bulletin municipal pour lequel il sera très heureux de solliciter, dès demain ou après-demain, les responsables des 2 groupes d'opposition, sortira le 25 Avril. Point important, la Ville a fait des économies dans ce domaine puisqu'elle n'a rien fait paraître mais comme chacun le sait ces publications ont un coût ; il ne faudra pas ensuite accuser la Municipalité du Raincy de dépenser trop d'argent pour les publications municipales parce qu'elle rencontre des difficultés à obtenir de la publicité sur Le Raincy.

Question n°2 : « pourquoi des activités, notamment des réunions publiques sont-elles toujours programmées dans les locaux vétustes du Jardin Anglais alors que l'ESAJ Raymond MEGE est terminé depuis fin Décembre, inauguré depuis fin Janvier et disponible ? Toutes les conditions de sécurité sont-elles réellement réunies au Jardin Anglais pour y poursuivre des activités ? »

Monsieur Le Maire répond que la Ville est devenue propriétaire de l'ESAJ le 19 Janvier 2010 suite à la réception des travaux réalisée avec les entreprises. Cette réception s'est faite avec des « réserves » sur des points techniques non-conformes aux exigences du Cahier des Charges. Cette façon de procéder est classique. La Ville a ensuite organisé des manifestations festives les 20, 28 et 29 Janvier ainsi que la journée « Portes Ouvertes » le 14 Février. Ensuite, les entreprises sont revenues dans l'équipement pour lever les réserves. La plupart était levée le 19 Février ; ce qui a permis l'emménagement du Service Jeunesse pendant les congés scolaires, le rendant opérationnel sur site dès le 8 Mars pour accueillir les jeunes et prendre en main la gestion de l'équipement. Il n'était pas raisonnable, pour la Municipalité, de faire emménager à la même période la jeunesse, les scolaires et les Associations sans risque de problèmes logistiques. On se demande si l'opposition se rend compte de l'importance et de la complexité de cet équipement polyvalent, du travail et des efforts qu'il a demandés aux services municipaux et combien ils ont été accaparés pour sa mise en route. Des efforts d'adaptation seront demandés aux utilisateurs pour respecter les exigences de la Ville dans l'utilisation de l'ESAJ. C'est pourquoi la Municipalité a retenu une mise en service progressive de l'équipement, en 3 temps, telle que présentée lors de la journée « Portes Ouvertes » qui avait réunie 350 personnes :

- d'abord, le Service Jeunesse ; c'est fait,
- ensuite, les scolaires, qui installeront leurs matériels dès Avril et utiliseront l'ESAJ dès le 3 Mai, à la fin des vacances de Pâques. Ils ont été reçus ce matin comme Monsieur Le Maire l'a précédemment indiqué. Il n'est pas simple de satisfaire tout le monde parce qu'au total, les répartitions horaires ont déjà été organisées il y a à peu près un an et demi ; ce qu'il faut c'est que tout le monde soit d'accord sans que personne ne soit lésé. Monsieur Le Maire rappelle

l'engagement qui est celui de ne pas oublier les établissements d'enseignement libre de la Ville : Saint Louis-Sainte Clotilde, Merkaz Hatorah, Tebrotzassere, Jeanne La Lorraine. Il ne serait pas bon que ces établissements d'enseignement libre disent que comme contribuables, ils ont participé à 2/3 du financement de cet équipement et qu'ils n'ont pas l'usage. Ce matin, ils ont eu connaissance de la répartition équitable des créneaux horaires d'utilisation de l'ESAJ. D'autre part, certains ont sollicité la totalité du mercredi pour faire des compétitions de l'UNSS sur Le Raincy. Monsieur Le Maire partage l'avis de Monsieur BODIN dans le sens où il faut faire très attention car l'UNSS c'est aussi Stains, Aubervilliers et La Courneuve. Certes, Monsieur Le Maire est persuadé que les petits Raincéens seront très contents d'aller dans ces villes mais il préfère bien cadrer les choses pour l'utilisation de l'ESAJ pour éviter que l'opposition, Monsieur HAMMEL par exemple, aille dire que la Municipalité n'avait pas prévu les risques qui pourraient se présenter à l'ouverture d'un tel équipement. C'est pour cette raison que la Ville va recruter 2 personnes pour assurer la maintenance et la sécurité parce qu'il rappelle que le lycée René Cassin a 27 villes d'affectation et qu'elles ne sont pas toutes comme Le Raincy, le lycée du Raincy a aussi la population de Montfermeil en grande majorité. Si les Raincéens ont mis plusieurs millions d'euros pour la réalisation de cet équipement, il n'est pas envisageable que tout soit dégradé au bout de la première semaine d'utilisation. Donc, la Municipalité le met en service avec beaucoup de rigueur. D'abord les jeunes, ensuite les scolaires puis les Associations avec la tarification adéquate. Parfois, les questions du Groupe Le Raincy à Venir sont stupides, aurait-il voulu que l'ESAJ soit ouvert sans qu'aucune précaution ne soit prise ? Par définition, Monsieur Le Maire estime qu'il vaut mieux être prudent que de laisser faire. Si tout est cassé, si on retrouve des graffitis dans les toilettes, vers qui l'opposition se tournera-t-elle pour le faire remarquer ? A l'attention de Madame HOTTOT, il fait remarquer que ce monde n'est pas gentil. Dans l'après-midi, alors que Monsieur Le Maire parlait avec le Premier Ministre, une personne a reçu 5 coups de couteau à Villemomble. Il n'y a pas de logique de France gentille et qu'il y ait au Parti Socialiste aussi bien Georges FRESCHE qu'un certain nombre d'autres personnes. Donc, il faudrait arrêter de donner des leçons. Ainsi, le vrai commencement de l'ESAJ, et cela a été convenu avec les chefs d'établissements scolaires, va débiter par la prise de possession des lieux et l'organisation. Ensuite, durant les mois de Mai et Juin, ce sera l'engagement qu'ils ont pris pour la mise en place. Ce que Monsieur Le Maire veut éviter c'est que les autres équipements soient délaissés au profit d'une ruée vers l'ESAJ. Il faut le mettre en service progressivement.

Monsieur LAPIDUS a bien entendu les arguments de Monsieur Le Maire. Il souligne que son Groupe a reconnu que l'ESAJ était un bel établissement qui répondra à la demande de la population. Pour ce qui est de l'échéancier, ce n'est pas le Groupe Le Raincy à Venir qui l'a proposé. C'est Monsieur Le Maire qui avait indiqué qu'il serait étalé entre Février et les vacances de Pâques, c'est en raison du léger retard qu'ils ont posé cette question. Il y a quelques mois, dans une Commission, Monsieur LAPIDUS avait déjà souligné qu'il faudrait recruter un responsable de la gestion de l'ESAJ parce que la Ville ne pourrait le laisser à libre cours. Ce recrutement ne devrait donc pas se faire aujourd'hui quand les usagers viennent dans l'équipement, il aurait dû se faire en amont.

Monsieur Le Maire lui explique que lorsque dans sa société, Monsieur LAPIDUS souhaite acheter une nouvelle voiture, il lui suffit d'appeler le concessionnaire. Pour ce qui est des recrutements nécessaires à l'ESAJ, Monsieur Le Maire a sollicité le Département et la Région, leurs réponses ont été négatives. Ensuite, Monsieur LAPIDUS a évoqué la période de Février aux vacances de Pâques. Nous n'y sommes pas encore. Donc, Monsieur Le Maire demande à Monsieur LAPIDUS de ne pas faire de procès parce qu'on passe du mois d'Avril au mois de Mai quand tout le monde s'accorde à dire que l'ESAJ est une belle réalisation, comme la Médiathèque l'a été. Il y a des villes où les Maires sont contents de vendre la commune aux promoteurs pour faire des réalisations, ce n'est pas le cas au Raincy.

Monsieur LAPIDUS reproche à Monsieur Le Maire de faire de chaque point un sujet de polémique.

Monsieur Le Maire estime ne pas faire de polémique ; il lit seulement les questions du Groupe Le Raincy à Venir. Quant à savoir si les conditions de sécurité sont toutes réunies au Jardin Anglais pour y poursuivre des activités. C'est évident qu'elles le sont. Monsieur Le Maire évoque les affirmations de l'opposition socialiste concernant le site actuel de l'espace Jardin Anglais, Monsieur HAMMEL pourra d'ailleurs les retrouver dans les « canards diffamatoires » qu'il distribue. Bien évidemment, ce site va être entièrement rénové et la Municipalité envisage d'y construire des logements. D'un côté, l'opposition réclame des logements et de l'autre côté lorsque la Municipalité en réalise, l'opposition critique. Elle a dit pendant des années que cette patinoire aurait dû être réparée. Monsieur Le Maire aurait également préféré trouver les financements pour réparer et rénover la patinoire. Il rappelle qu'entre 1999 et 2010, 11 ans se sont écoulés et que sur ce nombre d'années lorsque la Gauche était au pouvoir, il n'a rien pu obtenir. Il faut aussi rappeler ces réalités, « il ne faut pas simplement monter sur le ring et balancer des coups et, à la moindre bousculade, se plaindre et trouver le Maire brutal et grossier ». Pour revenir aux réunions qui ont encore lieu au Jardin Anglais, Monsieur Le Maire indique que tant

que le bâtiment ne sera pas rasé, les réunions et activités seront maintenues sur ce site car elles permettent de donner satisfaction à la population.

Question n°3 : « un portail métallique se dresse seul, face à l'Eglise, place des Fêtes, depuis plusieurs mois. A quoi est-il censé donner accès, qui en détient la clef et quelles sont les heures d'ouverture ? »

Monsieur Le Maire souligne qu'il avait déjà répondu à cette question mais puisqu'elle fait sourire **Monsieur HAMMEL**, on poursuit dans le grotesque et pour les piges du Raincy Nono, **Monsieur Le Maire** répond que la Municipalité a choisi de clôturer la Place des Fêtes. Ce choix est la conséquence directe de l'évolution des comportements de certaines personnes dans les espaces urbains ouverts. En effet, l'été quand il fait chaud, il y a des gens qui vont jouer aux boules et on retrouve des kilos et des kilos de bouteilles cassées. La Ville ne fait pas cela pour rigoler, ceci a été demandé par les riverains. Au lieu que **Monsieur HAMMEL** se promène partout dans la ville, il serait préférable qu'il fasse part à la Municipalité des problèmes qu'il constate plutôt que de rédiger des questions débiles. Pour en revenir à sa réponse, **Monsieur Le Maire** précise que ces groupes de personnes brutalisent l'environnement de la Place des Fêtes et perturbent beaucoup la vie des riverains. La Municipalité pense, par expérience, qu'un espace clôturé fait l'objet de davantage de respect. En effet, les usagers prennent conscience que l'espace est placé sous une responsabilité publique ou privée. La clôture délimite également l'espace, précise la destination et suscite le respect par ses aménagements. « Un terrain vague entraîne des comportements de terrain vague » bravo à **Monsieur BODIN** pour cette citation. D'où le choix de la Municipalité de clôturer la Place des Fêtes par une clôture de 358 m de longueur, 2 m de hauteur avec 2 portails et 2 portillons. A partir de cela, **Monsieur Le Maire** indique qu'il aurait eu 2 solutions. S'il avait été socialiste, il aurait appelé le Préfet pour solliciter des crédits du Fonds Intervention Ville et aurait demandé à une entreprise de venir faire les travaux. Mais, au Raincy, il n'y a pas d'argent, c'est pour cette raison que la Ville a décidé de faire les travaux elle-même. Ainsi, dès la décision de clôturer la Place des Fêtes, la Ville a entrepris les démarches nécessaires. Dans un tel cas, elle doit déposer une demande d'autorisation préalable en Préfecture ; ce qui a été fait en Décembre 2009. La clôture étant dans le champ de visibilité de l'Eglise Saint-Louis, (ce que **Monsieur HAMMEL** aurait pu voir ainsi que le monsieur assis derrière qui prend tout en note) inscrite à l'inventaire des bâtiments historiques, l'autorisation est délivrée par le Préfet après avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Compte-tenu de cette co-visibilité entre la clôture et l'Eglise, l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France est incontournable. La Ville règle le problème de sécurité mais l'Architecte des Bâtiments de France va essayer de savoir pourquoi la Ville n'a pas acheté une nouvelle clôture à Versailles, par exemple. Pour l'établissement d'une des pièces du dossier, la Ville a fait monter provisoirement un élément de clôture : le portail. Il ne s'agit pas d'un décor pour le tournage d'un film, ce n'est pas non plus un détournement de fonds, le portail a été posé à l'endroit où il devrait être afin d'illustrer l'insertion dans le site de la clôture près de l'Eglise et d'en joindre la photographie dans le dossier adressé à l'Architecte des Bâtiments de France. Un 1^{er} avis de l'Architecte des Bâtiments de France est parvenu à la Ville le 12 Janvier 2010, demandant des pièces complémentaires. Elles ont été fournies le 5 Février. Un 2^{ème} avis est parvenu le 5 Mars, le même jour que les documents du TPG communiquant le montant de la DGF pour l'année 2010, demandant des précisions additionnelles sur la clôture en partie courbe, ses fixations, l'environnement paysager... Suite à cette demande, la Ville a souhaité une rencontre, en Préfecture, avec l'Architecte des Bâtiments de France. **Monsieur HAMMEL** peut noter, le rédacteur en chef du Raincy Nono aussi, que cette rencontre est prévue le 2 Avril prochain. Le portail sera en place jusqu'à cette date.

Monsieur Le Maire se demande si le Groupe Le Raincy à Venir n'a rien d'autre à faire que de poser de pareille question. Il serait préférable d'envisager que lorsque des interrogations de ce genre se présentent, un coup de téléphone à l'Elu en charge du dossier suffirait à répondre. En l'occurrence, **Monsieur BODIN** aurait pu expliquer que ce portail n'a pas été installé à cet endroit pour attirer les mouches mais pour concevoir la globalité du projet de clôture et son insertion dans le site. **Monsieur Le Maire** rappelle qu'il a été dans l'opposition au Parlement, qu'il a embêté **Michel ROCARD**, **Edith CRESSON**, mais qu'il le faisait plutôt intelligemment. Il a l'impression que les membres du Groupe Le Raincy à Venir sont des inactifs oisifs. C'est-à-dire qu'ils devraient essayer de faire des choses qui bougent, pas de la sous-traitance pour le Raincy Nono. Lorsque vous voyez un portail posé, appelez **Monsieur BODIN** qui vous expliquera le bien fondé de cette installation provisoire. Il faut toutefois préciser que la Ville ne fera pas installer les clôtures du Château de Chantilly ou de Versailles tout autour de la Place des Fêtes, car elle n'a pas les moyens de le faire. Il y a des moments où **Monsieur Le Maire** souhaiterait répondre à l'opposition socialiste aussi franchement qu'elle parle parce qu'elle n'est pas très bonne opposition. Il y aurait plein de choses à faire mais des choses positives, pas des questions aussi infimes. **Monsieur Le Maire** préférerait avoir **Julien DRAY** dans son Conseil Municipal plutôt que **Monsieur HAMMEL** qui déambule dans Le Raincy ; un jour, il va tomber sur une racine et on verra CNN.

Monsieur LAPIDUS préférerait avoir un Maire qui ne soit pas la risée de tout le monde lorsqu'il passe à la télé.

Monsieur Le Maire lui répond que s'il comptait le blesser en disant cela, il n'en est rien. Il préfère passer à la télé et dire ce qu'il pense même si cela déplaît à **Monsieur LAPIDUS**. On va le voir passer à la télé encore longtemps.... longtemps.... longtemps.

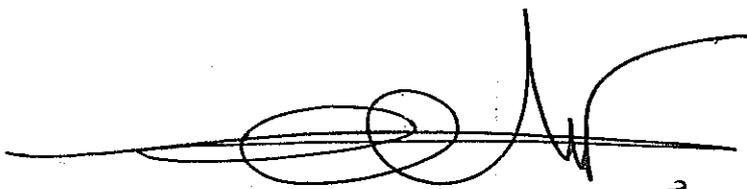
Après ces réponses aux questions du Groupe Le Raincy à Venir, Monsieur Le Maire rappelle que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 12 Avril, qu'il a demandé aux Elus, membres de la Municipalité, et ainsi que le prévoit le Règlement Intérieur, de tenir chacun une réunion de Commission pour présenter tous les éléments du Budget pour ce qui est des Finances, bien évidemment, mais aussi pour chacun des autres domaines.

Il informe ensuite de quelques manifestations à venir :

- la course aux œufs de Pâques : samedi 3 Avril 2010, dans le parc de la Médiathèque, de 10 à 12 h pour les maternels et de 14 à 16 h pour les primaires ;
- la bourse d'échange de livres, qui a rencontré un grand succès, a été reconduite au rythme de 2 fois dans l'année. Elle aura donc lieu le 10 Avril prochain ;
- sous l'égide de Monsieur FICHERA, la Braderie dans l'avenue de la Résistance, le 9 Mai 2010.

Il fait également savoir qu'il y aura probablement une réunion d'information relative au devenir du site de l'hôpital Valère Lefebvre et il rappelle aux Elus du Groupe Le Raincy à Venir qu'il ne s'agit pas d'un projet municipal. Il est celui du Conseil d'Administration du CHI Le Raincy/Montfermeil. Ainsi qu'il a déjà expliqué au cours de cette séance, le fait de tenir fermement sa position a permis à la Ville de récupérer le site de la Maison de Retraite de l'Ermitage qui est évalué entre 2 300 000 et 2 700 000 €. Il dit ensuite que les Elus de l'opposition socialiste ne le feront jamais adhérer à leur parti, quand il les voit, il préférerait encore être au front de Gauche « quand je vous vois, je me console ».

Monsieur Le Maire clôt la séance à 22 h 50.



Éric RAOULT
Ancien Ministre
Maire du Raincy
Député de la Seine-Saint-Denis